

Notice explicative de l'inventaire et de la cartographie des vasières et des zones à risques sur le territoire des Côtes-d'Armor.

La cartographie de l'identification des vasières et zones à risques contient l'ensemble des cartes des communes littorales et estuariennes ayant été contactées suite au courrier de M. le Préfet des Côtes-d'Armor en date du 10 octobre 2016. Sur la carte du département des Côtes-d'Armor sont représentées les communes littorales et estuariennes selon les critères suivants :

- les « **communes à risques repérées les années antérieures** », qui sont les communes sur lesquelles des zones à risques ont été repérées par avion par le Centre d'Étude et de Valorisation des Algues (CEVA) entre les années 2008 et 2010. Ces données ne sauraient être exhaustives, elles ne représentent que la présence d'un risque repéré entre les années 2008 et 2010 sur le littoral et donc un potentiel risque pour les années à venir ;
- les « **communes à risques (avec algues vertes) signalées par les maires** » ;
- les « **communes à risques (sans algues vertes) signalées par les maires** » ;
- les « **communes potentiellement à risques** », qui sont les communes pour lesquels des zones de vase sont présentes au niveau des données issues de la Base de Données Sédimentologiques du SHOM (BDSS). Ces zones offrent une connaissance générale d'un secteur géographique et sur la présence/absence de ces vasières (actuelle ou passée) ;
- la mention « **Informations partielles, recensement complémentaire en cours** » concerne les communes ayant répondu à l'enquête et pour lesquels des éléments cartographiques complémentaires sont en attente ;
- les « communes n'ayant pas répondu au recensement 2017 à ce jour » ;
- les « communes ayant collecté des algues vertes en 2016 ».

Sur les cartes individuelles de chacune des communes littorales et estuariennes de ce dossier sont représentées :

- les zones à risques repérées par avion par le Centre d'Étude et de Valorisation des Algues (CEVA) entre les années 2008 et 2010. Ces données ne sauraient être exhaustives : elles ne représentent que la présence d'un risque observé entre les années 2008 et 2010 sur le littoral et donc une zone de vigilance pour les années à venir. Elles sont désignées sous l'appellation « **zones putréfiées ou à risques repérées les années antérieures** » ;
- les zones à risques déclarées par les maires des communes contactées sous l'appellation « **situations à risques signalées par les maires** » ;
- les données issues de la Base de Données Sédimentologique du SHOM (BDSS) sous l'appellation « **zones de vase référencées dans la base de données sédimentologiques du SHOM** ». Ces zones ont été créées à partir d'un très grand nombre de données d'âges et de résolutions variés. Elles ne prennent pas en compte l'évolution temporelle de la nature des fonds mais offrent une connaissance générale d'un secteur géographique et sur la présence/absence de ces vasières (actuelle ou passée).

.../...

Ces cartes sont accompagnées du tableau « actualisation des données vasières et zones à risques » qui recense l'ensemble des réponses des communes reçues au jour de la publication du présent tableau. Ce tableau ainsi que les cartes associées sont susceptibles d'évoluer dans l'attente d'informations supplémentaires de la part des communes.

Ce nouvel inventaire enrichi et réalisé entre octobre 2016 et le jour de la publication sur le site des services de l'État en Côtes-d'Armor, se substitue désormais à l'inventaire de 2011.

La liste des zones à risque portées à la connaissance du public via cet inventaire ne saurait être exhaustive et peut être évolutive, notamment du fait des mouvements hydrosédimentaires naturels de certaines de ces zones. Ces cartes sont très utiles en terme de connaissance générale d'un secteur géographique et sur la présence/absence de ces vasières (actuelle ou passée) mais ne renseignent pas sur leur évolution, c'est pourquoi cet inventaire sera mis à jour si nécessaire. Aussi, **il est important de respecter la signalisation mise en place par les communes aux abords de zones dites « à risques » et nous vous invitons à vous renseigner auprès de votre mairie sur les risques potentiels présents sur son territoire. Nous vous invitons également à consulter les mises à jour éventuelles qui pourront être effectuées sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor au fur et à mesure de l'évolution des données recueillies.**